



UNION CYCLISTE INTERNATIONALE

INSCRIPTION AU CALENDRIER INTERNATIONAL 2010 – CYCLISME POUR TOUS

-- INFORMATIONS A L'ATTENTION DES ORGANISATEURS --

Les Fédérations Nationales inscrivent les événements auprès de l'UCI, via le service d'inscription en ligne, **au plus tard le 3 juillet 2009**. En cas de première demande d'inscription au calendrier international, un **dossier complet** sera impérativement transmis à l'UCI conformément aux articles 1.2.009 et 15.1.014 du règlement UCI.

L'inscription d'un événement au calendrier international est validée après acceptation du dossier par la Commission Cyclisme pour Tous et approbation du calendrier par le Comité Directeur de l'UCI en septembre 2009.

L'inscription implique le respect du règlement UCI par son organisateur. L'événement doit offrir un **niveau de qualité et de sécurité optimal**, et présenter au minimum les caractéristiques suivantes :

- ✓ L'événement peut être inscrit à compter de sa troisième édition.
- ✓ L'organisateur doit mettre en place un plan de sécurité structuré : identification et sécurisation du ou des parcours, encadrement des cyclistes, liaisons, etc.
- ✓ L'organisateur doit mettre en place un plan d'assistance médicale et de secours organisé : médecins, ambulances, liaisons, contacts avec les hôpitaux, etc.
- ✓ L'organisateur doit s'assurer que chaque participant possède une assurance responsabilité civile et une assurance accidents adaptées ; si ce n'est pas le cas, il doit pouvoir lui proposer une couverture d'assurances conformément aux dispositions de sa Fédération Nationale.
- ✓ Le port du casque est obligatoire sur la totalité du parcours.
- ✓ L'organisateur doit obligatoirement diffuser une information détaillée et à jour via un site Internet : parcours, accès, conditions d'inscription, prestations, offres d'hébergement et touristique, etc. Un service d'inscription en ligne est recommandé. Un lien vers le calendrier international du Cyclisme pour Tous (www.uci.ch > Cyclisme pour Tous > Calendrier) sera publié sur le site Internet de l'événement.
- ✓ L'organisateur doit prendre toutes les mesures appropriées en matière de protection de l'environnement.

Les informations essentielles sur l'événement doivent être disponibles en **anglais**.

*Si votre pays est représenté par un événement au sein de la **Série UCI Golden Bike**, votre Fédération Nationale ne peut pas inscrire d'autres événements durant le même week-end, cette date étant protégée au calendrier international.*